



Procès-Verbal Commission Régionale des COUPES

Réunion du lundi 19 juillet 2021

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent : M. Jean-Pierre HERMEL.

Excusé(e)s : Mme Abtisse HARIZA et M. Vincent CANDELA.

COUPE DE FRANCE 2021/2022

- Qualifiés au 7^{ème} tour fédéral : **19 équipes** (au lieu de 16 la saison précédente).

Dates des 3 premiers tours :

- **1^{er} TOUR** : 29 Août 2021 (entrée clubs R3).
- **2^{ème} TOUR** : 05 Septembre 2021 (entrée clubs R2).
- **3^{ème} TOUR** : 19 Septembre 2021 (entrée clubs N3 et R1), tirage au sort le 08 septembre 2021.

Le tirage au sort du 1^{er} tour sera communiqué **le 26 juillet 2021**.

- **Nombre d'engagés 2021/2022 : 947**

- Répartition par district :

AIN	80
ALLIER	77
CANTAL	48
DROME-ARDECHE	125
ISERE	104
LOIRE	101
HAUTE-LOIRE	51
PUY DE DOME	103
LYON ET RHONE	128
SAVOIE	45
HAUTE-SAVOIE PAYS de GEX	80

REGLEMENT :

Article 7.4 du Règlement de la Coupe de France : En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire (hormis la finale) : du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

ENGAGEMENTS AUTRES COUPES NATIONALES 2021/2022

- Les inscriptions pour la Coupe de France Féminine, la Coupe Gambardella Crédit Agricole et la Coupe Nationale Futsal sont désormais ouvertes sur FOOTCLUBS pour la saison 2021/2022. Retrouvez ci-après toutes les modalités d'engagement.

Dates limites d'engagement sur FOOTCLUBS :

- COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE : **20 Juillet 2021** → possibilité après cette date de s'engager jusqu'au 15/08/2021 par mail auprès du service Compétitions. Le droit d'engagement est fixé à 26 euros.
- COUPE DE FRANCE FEMININE : **15 Août 2021**. Le droit d'engagement est fixé à 26 euros.
- COUPE NATIONALE FUTSAL : **15 septembre 2021**. Le droit d'engagement est fixé à 10 euros.

Tous les clubs ayant participé à la COUPE DE FRANCE FEMININE / COUPE GAMBARDELLA CREDI AGRICOLE / COUPE NATIONALE FUTSAL saison 2020/2021 sont pré engagés. Si ces clubs souhaitent participer pour la saison 2021/2022, il leur suffit de donner leur accord.

Pour ce faire, il suffit de se connecter à Footclubs :

1. Choisir la saison 2021/2022,
2. Cliquer sur le menu « compétitions fédérales » puis sur la rubrique « engagements »,
3. Sélectionner Accord dans « Avis club » puis VALIDER.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance